**Que faire après avoir été accepté(e) après une procédure DAP ou Etudes en France ?**

**1. J’ai reçu une notification d’acceptation sous réserve. Que dois-je faire ?**  
Votre notification d’acceptation indique les démarches à entreprendre et les documents manquants à transmettre pour lever ce statut « sous réserve » et recevoir une acceptation définitive.

**2. Quelle est la démarche a entreprendre pour m’inscrire à l’Université ?**  
L’inscription administrative se fait sur rendez-vous à l’université du 7 au 22 juillet 2021 ou du 23 août au 10 septembre 2021. Les modalités de prise de rendez-vous et d’inscription sont détaillées sur le site des inscriptions. Vous devez notamment consulter le document "Guide inscription administrative des étudiants autorisés Etudes en France/DAP - 2021/2022"  
Après votre inscription administrative, vous devrez vous rapprocher de votre Unité de Formation et de Recherche (UFR) pour effectuer votre inscription pédagogique (inscriptions aux cours).

**3. Je n’arriverai pas en France avant le 10 septembre, comment puis-je m’inscrire ?**  
Après le 10 septembre 2021, les étudiant·es autorisés à s’inscrire qui n'auront pas finalisé leur inscription administrative pourront bénéficier d’un délai supplémentaire (30 septembre 2021).

**4. Comment puis-je obtenir mon certificat de scolarité ?**  
Après activation de votre ENT (Espace numérique de travail), vous pourrez éditer votre certificat de scolarité (plus de détails dans le guide mentionné ci-dessus).

**5. Quelles sont les dates du début des cours ?**  
La semaine de pré-rentrée débutera le lundi 6 septembre et les cours le lundi 13 septembre. Pour plus de détails (vacances, examens etc.) consultez le calendrier universitaire 2021/2022. Vous aurez accès à votre emploi du temps sur l’ENT après avoir effectué votre inscription pédagogique.

**6. Quelles seront les modalités d’enseignement ?**  
Les enseignements auront lieu en présentiel, dans le respect des recommandations sanitaires..

**7. Une réunion d’accueil est t’elle organisée ?**  
Des réunions d’information et des évènements sont également organisés pour l’accueil des étudiant·es de première année du 6 au 13 septembre. N’hésitez pas à y participer. Le programme sera disponible sur le site : rentree2021.parisnanterre.fr  
Les réunions en ligne seront enregistrées et mises à disposition (ainsi que des ressources) pour que vous puissiez les visionner ultérieurement.

**Que faire après avoir été accepté(e) pour un échange via un programme spécifique (Erasmus, BCI, MICEFA, EDUC, etc.) ou un accord bilatéral ?**

**1. Comment m’inscrire à l’université ?**  
C’est le Service des relations internationales (SRI) qui vous inscrit administrativement à l’université (durant la deuxième partie de juillet, et au plus tard début septembre). Cela vous permet d’activer votre ENT (espace numérique de travail) avant votre arrivée. Vous pourrez retirer votre carte d’étudiant·e à votre arrivée à partir du 6 septembre. Il faudra ensuite vous inscrire aux cours auprès des UFR (facultés). Nous vous informerons des dates et des modalités début septembre.

**2. Qui dois-je contacter pour préparer mon arrivée ?**  
Depuis votre notification d’acceptation, vous êtes en contact direct avec un·e gestionnaire de mobilité du Service des relations internationales. Il/elle est votre contact privilégié pour les aspects administratifs de votre échange. Il/elle est disponible pour répondre à vos questions par e-mail, par téléphone et aussi via le Forum Teams (à condition, après votre inscription, d’avoir activé votre compte Office). Pour le logement et autres questions pratiques, consultez la rubrique du Welcome Desk.

**3. Une réunion d’accueil est-elle organisée ?**  
Un accueil spécifique aux étudiant·es en échange aura lieu à distance le mardi 7 septembre 2021 à 14h. Vous recevrez par e-mail le lien d’accès d’ici fin août. Des réunions d’information et des évènements sont également organisés pour l’accueil des étudiant·es de première année du 6 au 13 septembre. N’hésitez pas à y participer. Le programme sera disponible sur le site : rentree2021.parisnanterre.fr

**4. Que faire si je ne peux pas assister aux réunions d’accueil ?**  
Les réunions d’accueil seront toutes enregistrées et mises à disposition pour que vous puissiez les visionner ultérieurement.

**5. Mon échange est-il maintenu au premier ou au second semestre 2021/2022 ?**  
Oui. Consultez également la FAQ des étudiants entrants en échange.